

CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS

RAPPORT DE LA COMMISSION AD-HOC CLIMAT

Sur le préavis municipal n° 01/22

Demande de budget complémentaire pour la mise en place d'un plan énergie et climat communal (PECC)

Date des séances : 14 mars et 24 mars 2022.

Membres présents de la commission : Mmes Anne-Marie Badel, Fabienne Gregersen, MM. Frédéric Guenin, Guillaume Hayoz, Oliver Ramel.

Membres présents de la municipalité : Mme Nathalie Guignard Pidoux, MM. Denis Currat, M. Marc Mazzariol lors de la séance du 14 mars.

Selon les accords de Paris ratifiés par la Suisse en août 2019, la neutralité carbone est visée au plus tard en 2050.

Au niveau cantonal, les émissions de gaz à effet de serre (GES) seront réduites de 50 à 60 %. A ce titre, le canton propose aux communes un accompagnement technique, le plan énergie et climat communal (PECC).

La commission ad-hoc climat note qu'un mandataire va établir un état des lieux des mesures et démarches déjà effectuées par notre commune d'ici novembre 2022. Puis ce mandataire proposera des actions obligatoires dans le cadre d'une demande de subvention pour la période 2022 – 2025 qui seront mises en place parmi le catalogue proposé par le canton.

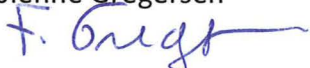
La commission ad-hoc climat relève positivement d'une part, la collaboration intercommunale entre les trois communes, et d'autre part l'engagement de la réalisation d'un profil énergétique et climatique de notre commune avant que celui-ci ne nous soit imposé par le canton.

En conclusion :

Vu le préavis municipal n° 01/22 ;
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;
Vu le rapport de la commission ad-hoc climat ;
Ouï la conclusion dudit rapport ;

La commission ad-hoc climat recommande au conseil communal de Bassins d'engager la Commune de Bassins dans la réalisation d'un Plan énergie et climat communal (PECC) pour la période 2022 -2025.

Fabienne Gregersen



Frédéric Guenin



Olivier Ramel



Anne-Marie Badel



Guillaume Hayoz (rapporteur)

